RÉFORME DES GARANTIES D'ASSURANCES

> Saison 2024/2025

Synthèse des garanties/options d'assurances IA

OPTIONS/GARANTIES LICENCE 2024-2025	PRIMO	MEDIUM	OPTIMUM	PLAFOND/FRANCHISE
Franchise/sinistre	-	50€	50€	Franchise unique par dossier (hors secours ambulance et assistance)
Responsabilité civile	X	Х		12 000 000 € par sinistre
Défense recours	×	X	X	100 000€ par sinistre (seuil intervention 350€)
Assistance juridique pour les victimes de violence sexuelles, physiques ou psychologiques	x	х	×	5000€ > frais et honoraires des avocats et experts de votre choix pour vous assister juridiquement > frais de procédure, les dépens sauf si vous succombez à l'action et que vous devez les rembourser à la partie adverse
Frais de secours – tranport sanitaire en France	×	×	×	Frais réels
Frais de secours – transport sanitaire hors de France	×	X	×	Limité à 17 500€
Forfait remontées mécaniques ou accès aux pistes	200€	500€	3000€	De 200€à 3000€ > forfait + de 2 jours consécutifs non utilisés
Cours de ski ESF		х	x	Frais réels 8 jours max
Skis de compétition loués			x	Prorata temporis des frais de location de plus de 2 jours
Frais médicaux France		100%	150%	Après intervention sécurité sociale et mutuelle. De 100 % à 150 % du tarif de convention de Sécurité Sociale max 18 mois
Frais médicaux hors de France		20 000€	100 000€	Après intervention sécurité sociale et mutuelle. max 18 mois
Frais médicaux pour les licenciés non affiliés à la SS Française monde entier		1000€	1000€	
Indemnités coma		×	×	Indemnités de 2 % du capital décès/semaine de coma dans la limite de 50 semaines
Capital décès		5000€	15 000€	
Capital invalidité		max 7 500€	max 40 000 €	En fonction du taux d'invalidité. Franchise 10 %
Majoration de capital Décès/Invalidité		×	×	En cas de décès, le capital est majoré de 15 % du capital décès sans pouvoir être < à 7 500€/enfant de – de 25 ans. En cas de décès ou d'invalidité permanente totale ou partielle, le capital est majoré de 50 % si le décès ou l'invalidité est consécutif à un attentat, un acte de terrorisme ou un mouvement populaire.
Assistance rapatriement		х	x	
soutien psychologique en cas d'accident, d'agression physique ou sexuelle		×	×	Organisation et prise en charge de 3 entretiens téléphoniques. Prise en charge de consultations physiques > 1500 € en cas de décès de l'assuré (pour sa famille) ou en cas d'agression de l'assuré